

**Vu** la demande l'association « la Jeunesse Castillonnaise » d'organiser une Fête votive ;  
**Vu** le déroulement de la Fête votive organisée du 24 au 28 juillet 2025 et la tenue d'un débit de boisson, animations musicales, manèges et attractions foraines haut du chemin neuf, sur la partie haute de la place du 08 mai 1945 à partir du n°13, dans la cour de l'ancienne école Jules Ferry située 1 rue de l'église et à proximité de la chapelle St Caprais ;

Le responsable de l'organisation et le responsable sécurité de la commune doivent échanger de manière régulière durant le déroulement de l'événement a minima deux fois par jour.

Le référent sécurité des spectacles taurins (abrivado, bandido, encierro, course au plan) est chargé de s'assurer du respect des mesures de sécurité définies. Ces coordonnées figurent à l'article 3.

Il peut être contacté durant l'ensemble de la manifestation (de la fermeture à l'ouverture) au 06.03.67.24.17. Un poste de commandement est installé au plus proche de la manifestation.

**ARTICLE 3 :** les spectacles taurins ci-dessous sont autorisés :

**LES BANDIDOS :**

**Vendredi 25 juillet 2025 de 19h00 à 20h00**

**Vendredi 25 juillet 2025 de 21h00 à 22h00**

**Samedi 26 juillet 2025 de 19h00 à 20h00**

**Dimanche 27 juillet 2025 de 19h00 à 20h00**

Parcours : Chemin neuf - Castillon-du-Gard.

Mr Loïc LOPEZ est désigné en qualité de référent sécurité de la fête votive. Il sera présent et joignable durant l'ensemble de la manifestation (de la fermeture à l'ouverture) aux coordonnées suivantes : 06.03.67.24.17.

**LES ENCIERROS :**

**Samedi 26 juillet 2025 de 21h00 à 22h00**

**Dimanche 27 juillet 2025 de 21h00 à 22h00**

Emplacement : Chemin neuf - Castillon du Gard

**LES ABRIVADOS :**

**Samedi 26 juillet 2025 de 11h00 à 12h00** : Emplacement : Chemin neuf - Castillon du Gard

**Dimanche 27 juillet 2025 de 11h00 à 12h00** : Parcours : Du chemin du Puits de Jonquier (devant la Chapelle Saint Caprais) au chemin neuf - Castillon-du-Gard.

Mr Loïc LOPEZ est désigné en qualité de référent sécurité de la fête votive. Il sera présent et joignable durant l'ensemble de la manifestation (de la fermeture à l'ouverture) aux coordonnées suivantes : 06.03.67.24.17.

La validation du parcours, des mesures de sécurité et la disposition du système de barrières de type beaucairoise sera préalablement validé par la commune et l'organisateur, et devra en tout état de cause, être scrupuleusement respecté par l'ensemble des participants.

L'organisateur, la commune et les manadiers doivent, pour la sécurité des participants et des spectateurs, s'assurer que le parcours est bien protégé et praticable pour les taureaux et les gardians cavaliers en organisant une reconnaissance préalable obligatoire du parcours emprunté par les animaux.

**ARTICLE 4 :** circulation et de stationnement de véhicules sur le parcours

Ils sont strictement interdits pour tous les véhicules à moteur sur les itinéraires des abrivado, bandido et encierro désignés ci-dessus (en agglomération et hors agglomération), à l'exception des véhicules de service de secours et des organisateurs, pendant toute la durée des manifestations taurines. Le stationnement et la circulation sont également interdits à tous véhicules et engins venant des voies adjacentes et susceptibles de perturber ou de couper le passage des manifestations taurines.

Les véhicules en infraction au regard du présent arrêté seront mis en fourrière par un garage agréé à la diligence des services de police (au vu de l'article R.417-10 du code de la route).